

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'édition : 21.10.2008

Révision: 21.10.2008

1 Identification de la substance/préparation et de la société/entreprise

- **Identification de la substance ou de la préparation:**
- **Nom du produit:** DECIREUR SP2012
- **Emploi de la substance / de la préparation:** Préparation
- **Producteur/fournisseur:**
 FERRURES ET PATINES
 2, rue Paul Rohmer
 67200 STRASBOURG
 Tél: 03 90 20 46 70
 Fax: 03 90 20 46 79
 info@ferrures.com
- **Service chargé des renseignements:** Laboratoire
- **Renseignements en cas d'urgence:** ORFILA Tél: +33(0)1.45.42.59.59

2 Identification des dangers

- **Principaux dangers:**



Xn Nocif
 F Facilement inflammable
 N Dangereux pour l'environnement

- **Indications particulières concernant les dangers pour l'homme et l'environnement:**

Le produit est à étiqueter, conformément au procédé de calcul de la "Directive générale de classification pour les préparations de la CE", dans la dernière version valable.

A des effets narcotisants.

R 11 Facilement inflammable.

R 38 Irritant pour la peau.

R 43 Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

R 50/53 Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

R 65 Nocif: peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion.

R 67 L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.

- **Système de classification:**

La classification correspond aux listes CEE actuelles et est complétée par des indications tirées de publications spécialisées et des indications fournies par l'entreprise.

3 Composition/informations sur les composants

- **Caractérisation chimique**
- **Description:** Mélange: composé des substances indiquées ci-après.

- **Composants dangereux:**

CAS: 5989-27-5 EINECS: 227-813-5	(R)-p-mentha-1,8-diène Xi, N; R 10-38-43-50/53	50-100%
CAS: 64742-49-0 EINECS: 265-151-9	naphta léger (pétrole), hydrotraité Carc. Cat. 2; Xn, Xi, F, N; R 11-38-51/53-65-67	25-50%
CAS: 110-54-3 EINECS: 203-777-6	n-hexane Repr. Cat. 3; Xn, Xi, F, N; R 11-38-48/20-62-51/53-65-67	≤2,5%

- **Indications complémentaires:** Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'édition : 21.10.2008

Révision: 21.10.2008

Nom du produit: DECIREUR SP2012

(suite de la page 1)

4 Premiers secours

- **Après inhalation excessive:**
Donner de l'air frais en abondance et consulter un médecin pour plus de sécurité.
En cas d'inconscience, coucher et transporter la personne en position latérale stable.
- **Après contact avec la peau:** Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.
- **Après contact avec les yeux:**
Rincer les yeux, sous l'eau courante, pendant plusieurs minutes, en écartant bien les paupières.
- **Après ingestion:** Si les troubles persistent, consulter un médecin.

5 Mesures de lutte contre l'incendie

- **Moyens d'extinction:**
CO₂, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants avec de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistant à l'alcool.
- **Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité:** Jet d'eau à grand débit
- **Équipement spécial de sécurité:** Aucune mesure particulière n'est requise.

6 Mesures à prendre en cas de rejet accidentel

- **Les précautions individuelles:** Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.
- **Mesures pour la protection de l'environnement:**
Ne pas rejeter à l'égout, ni dans le milieu naturel.
En cas de pénétration dans les eaux ou les égouts, avertir les autorités compétentes.
Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.
- **Méthodes de nettoyage/récupération:**
Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).
Évacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13.

7 Manipulation et stockage

- **Manipulation:**
- **Précautions à prendre pour la manipulation:** Ouvrir et manipuler les récipients avec précaution.
- **Préventions des incendies et des explosions:**



Tenir à l'abri des sources d'inflammation - ne pas fumer.

Prendre des mesures contre les charges électrostatiques.
Tenir des appareils de protection respiratoire prêts.

- **Stockage**
- **Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:** Aucune exigence particulière.
- **Indications concernant le stockage commun :** Pas nécessaire.
- **Autres indications sur les conditions de stockage:** Tenir les emballages hermétiquement fermés.

(suite page 3)

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'édition : 21.10.2008

Révision: 21.10.2008

Nom du produit: DECIREUR SP2012

(suite de la page 2)

8 Contrôle de l'exposition/protection individuelle

- **Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques:**
Sans autre indication, voir point 7.

- **Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:**

110-54-3 n-hexane

IOELV (EU)	72 mg/m ³ , 20 ppm
VME (France)	72 mg/m ³ , 20 ppm
	R3

- **Remarques supplémentaires:**
Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.
- **Équipement de protection individuel**
- **Mesures générales de protection et d'hygiène:**
Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.
Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.
Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.
Conserver à part les vêtements de protection.
Éviter tout contact avec la peau.
Éviter tout contact avec les yeux et avec la peau.
- **Protection respiratoire:** N'est pas nécessaire.
- **Protection des mains:**



Gants de protection

- **Matériau des gants** Gants en caoutchouc
- **Protection des yeux:**



Lunettes de protection hermétiques

9 Propriétés physiques et chimiques

- **Indications générales**

Forme:	Liquide
Couleur:	Selon désignation produit
Odeur:	Caractéristique

- **Changement d'état**

Point de fusion:	Non déterminé.
Point d'ébullition:	180°C

- **Point d'inflammation (éclair):** <21°C

- **Température d'inflammation:** 255°C

- **Auto-inflammation:** Le produit ne s'enflamme pas spontanément.

(suite page 4)

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'édition : 21.10.2008

Révision: 21.10.2008

Nom du produit: DECIREUR SP2012

(suite de la page 3)

· Danger d'explosion:	<i>Le produit n'est pas explosif; toutefois, des mélanges explosifs vapeur-air peuvent se former.</i>
· Limites d'explosion:	
Inférieure:	0,7 Vol %
Supérieure:	6,1 Vol %
· Pression de vapeur à 20°C:	2,3 hPa
· Densité à 20°C:	0,75 g/cm ³
· Solubilité dans/miscibilité avec l'eau:	<i>Pas ou peu miscible</i>
· Teneur en solvants:	
VOC (CE)	100,00 %

10 Stabilité et réactivité

- **Décomposition thermique/conditions à éviter:** *Pas de décomposition en cas d'usage conforme.*
- **Réactions dangereuses:** *Aucune réaction dangereuse connue.*
- **Produits de décomposition dangereux:** *Pas de produits de décomposition dangereux connus*

11 Informations toxicologiques

- **Toxicité aiguë :**

- **Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:**

5989-27-5 (R)-p-mentha-1,8-diène

Oral	LD50	4400 mg/kg (rat)
------	------	------------------

- **Effet primaire d'irritation :**

- **de la peau:** *Irrite la peau et les muqueuses.*

- **des yeux:** *Pas d'effet d'irritation.*

- **Sensibilisation:** *Sensibilisation possible par contact avec la peau.*

- **Indications toxicologiques complémentaires:**

Selon le procédé de calcul de la dernière version en vigueur de la directive générale CEE sur la classification des préparations, le produit présente les dangers suivants:

Irritant

- **Sensibilisation :** *Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.*

12 Informations écologiques

- **Effets écotoxiques:**

- **Remarque:** *Très toxique chez les poissons.*

- **Indications générales:**

Catégorie de pollution des eaux 2 (D) (Classification propre): polluant

Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.

Danger pour l'eau potable dès fuite d'une petite quantité dans le sous-sol.

Dans les eaux, également toxique pour les poissons et le plancton.

Très toxique pour organismes aquatiques.

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'édition : 21.10.2008

Révision: 21.10.2008

Nom du produit: DECIREUR SP2012

(suite de la page 4)

13 Considérations relatives à l'élimination

- **Produit**
- **Recommandation:**
Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.
- **Emballages non nettoyés**
- **Recommandation:** Evacuation conformément aux prescriptions légales.

14 Informations relatives au transport

- **Transport par terre ADR/RID (ordonnance sur le transport de produits dangereux - route et train) (transfrontalier):**



- **Classe ADR/RID (ordonnance sur le transport de produits dangereux - route et train):** 3 (F1) Liquides inflammables.
- **Code danger:** 30
- **No ONU:** 1993
- **Groupe d'emballage:** III
- **Étiquette de danger:** 3
- **Désignation du produit:** 1993 LIQUIDE INFLAMMABLE, N.S.A. (naphta léger (pétrole), hydrotraité, DIPENTÈNE), disposition spéciale 640E
- **Quantités limitées (LQ)** LQ7
- **Catégorie de transport** 3
- **Code de restriction en tunnels** E

- **Transport maritime IMDG (ordonnance sur le transport de produits dangereux):**



- **Classe IMDG:** 3
- **No ONU:** 1993
- **Label** 3
- **Groupe d'emballage:** III
- **No EMS:** F-E,S-E
- **Polluant marin:** Oui
- **Désignation technique exacte:** FLAMMABLE LIQUID, N.O.S. (Naphtha (petroleum), hydrotreated light, DIPENTENE)

- **Transport aérien ICAO-TI et IATA-DGR:**



- **Classe ICAO/IATA:** 3
- **No ID ONU:** 1993

(suite page 6)

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'édition : 21.10.2008

Révision: 21.10.2008

Nom du produit: DECIREUR SP2012

(suite de la page 5)

· Label	3
· Groupe d'emballage:	III
· Désignation technique exacte:	FLAMMABLE LIQUID, N.O.S. (Naphtha (petroleum), hydrotreated light, DIPENTENE)

15 Informations réglementaires

· **Marquage selon les directives CEE:**

Le produit est classé et identifié suivant les directives de la Communauté Européenne/les lois respectives nationales.

2004/73/CE ; 2006/8/CE

· **Lettre d'identification et caractérisation de danger du produit:**



Xn Nocif

F Facilement inflammable

N Dangereux pour l'environnement

· **Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:**

(R)-p-mentha-1,8-diène

naphta léger (pétrole), hydrotraité

· **Phrases R:**

11 Facilement inflammable.

38 Irritant pour la peau.

43 Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

50/53 Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

65 Nocif: peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion.

67 L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.

· **Phrases S:**

2 Conserver hors de portée des enfants.

24 Éviter le contact avec la peau.

29/56 Ne pas jeter les résidus à l'égout, éliminer ce produit et son récipient dans un centre de collecte des déchets dange-reux ou spéciaux.

37 Porter des gants appropriés.

45 En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible, lui montrer l'étiquette).

53 Éviter l'exposition - se procurer des instructions spéciales avant l'utilisation.

16 Autres données

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

· **Rappel des phrases R portées au paragraphe 3:**

10 Inflammable.

11 Facilement inflammable.

38 Irritant pour la peau.

43 Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

48/20 Nocif: risque d'effets graves pour la santé en cas d'exposition prolongée par inhalation.

(suite page 7)

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'édition : 21.10.2008

Révision: 21.10.2008

Nom du produit: DECIREUR SP2012

(suite de la page 6)

- 50/53 *Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.*
- 51/53 *Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.*
- 62 *Risque possible d'altération de la fertilité.*
- 65 *Nocif: peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion.*
- 67 *L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.*

F